



# **ECOLE ELEMENTAIRE BATIMENT CENTRAL REFECTION DE LA TOITURE**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

C.C.T.P

MAI 2016

La procédure de consultation utilisée est le MAPA, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

**Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée à l'article I du règlement de consultation et dans les modalités indiquées aux articles 4 et 5 de ce même règlement au plus tard le vendredi 10 juin 2016 à 12 heures.**

Le présent cahier des clauses techniques particulières comporte 9 pages.

*Mairie du Touvet – 700 Grande rue, BP 8 – 38660 Le Touvet*  
[www.letouvet.com](http://www.letouvet.com) – [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 : DESIGNATION DES PARTIES	p3
ARTICLE 2 : CONTENU DU MARCHÉ	p3
1) Consistance des travaux	
2) Documents	
3) Reconnaissance des lieux	
4) Vérification des métrés	
5) Règlements et normes	
6) Prestations	
7) Dispositions de sécurité	
8) Autocontrôle et essais	
9) Evacuation des détritres	
10) Echafaudage et moyen de levage	
11) Garanties et assurance	
ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS	p5
ARTICLE 4 : DEFINITION DES OUVRAGES	p6
1) Variante 1	
a. Clocheton	
b. Ecole	
2) Variante 2	
a. Clocheton	
b. Ecole	
3) Description des points de livraison	
2) Fourniture et acheminement de gaz naturel	
3) Abonnement et services associés	
ARTICLE 5 : DELAIS D'INTERVENTION	p8
ARTICLE 6 : FACTURATION ET PAIEMENT	p8
ARTICLE 7 : DROIT, LANGUE ET MONNAIE	P9

## **ARTICLE 01 : DESIGNATION DES PARTIES**

Les parties contractantes sont :

d'une part, la Commune de Le Touvet, représentée par son Maire, Madame Laurence Théry, d'autre part, le titulaire du marché.

## **ARTICLE 02 : CONTENU DU MARCHE**

### **1 Consistance des travaux**

Le présent marché a pour objet l'exécution de travaux de réfection de la couverture de la toiture du bâtiment central de l'école élémentaire de la commune (toiture de base et toiture du clocheton, aujourd'hui en bardeaux, d'une superficie estimée à 390 m<sup>2</sup>, hors clocheton). Ce bâtiment est situé place des écoles – 38660 Le Touvet

### **2 Documents**

L'entrepreneur est tenu de prendre connaissance de tous les documents liés à cette opération ou de solliciter ceux qui lui serait nécessaire. Aucune erreur ou omission provenant du non-respect de cette clause ne pourra être une cause de modification de son forfait.

### **3 Reconnaissance des lieux**

Les candidats devront procéder, avant la remise de leur offre, à une visite des lieux et du bâtiment concerné. Pour convenir de la date de cette visite, les candidats contacteront la mairie du Touvet : Thomas Royer - Directeur Général des Services – [t.royer@letouvet.com](mailto:t.royer@letouvet.com) ou [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com) - 04 76 92 34 34

L'entrepreneur du présent marché reconnaît avoir parfaitement reconnu sur place le bâtiment, les lieux et les servitudes propres aux accès.

### **4 Vérification des métrés**

L'entreprise reconnaîtra avoir vérifié les métrés et de fait ne pourra prétendre à aucune modification de son forfait

### **5 Règlement et normes**

L'entrepreneur du présent lot se conforme aux prescriptions des DTU et normes françaises en vigueur qui concernent les ouvrages dont il a la charge, tout particulièrement les DTU construction en bois, couverture, étanchéité et notamment :

- DTU 31 : construction en bois
- DTU 31.1 : charpente et escaliers en bois
- DTU 40
- Règles CB 71 et modification 75 : règles de calcul et de conception des charpentes en bois – EUROCODE 5

- Règles BF 88 : méthode de justification par le calcul de structure en bois
- Règles NV 65 révisées : règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes
- Règles N 84 : action de la neige et du vent sur les constructions annexes
- Règles parasismiques PS 69 et addenda
- Les normes françaises des séries NFP 30 : couvertures, NFP 36 : évacuations eaux pluviales, NFP 37 : accessoires de couverture, NFP 37.403 crochets de services pour toitures, NFP couverture et accessoires en tuiles NFP 51, 52, 54 et NFP 06.001 : charges permanentes et surcharges
- Cahier du CSTB 1926 mai 84 ventilation des toitures et 1990 avril 85 section des liteaux

Cette liste n'étant en aucun cas limitative.

Les matériaux et procédés employés sur le chantier et réputés non traditionnels devront faire l'objet d'un agrément ou d'un avis technique du CSTB. L'entrepreneur du présent lot devra présenter les pièces justificatives en même temps que les échantillons.

## **6 Prestations**

Les prestations de l'entrepreneur du présent marché comprennent, sans que l'énumération ci-dessous soit limitative :

- la fourniture des matériaux dans la composition des ouvrages y compris pièces spéciales, ferrures, ainsi que les diverses réservations, la fourniture et pose des joints d'étanchéité ou autre
- la mise en œuvre de ces matériaux
- le chargement à l'atelier, le transport à pied d'œuvre et le déchargement
- la fourniture d'engins éventuels nécessaire au montage, filets et moyens de protection compris pose, dépose avec enlèvements.
- la couverture du bâtiment, y compris dans la variante n°2, la dépose de la couverture existante et son enlèvement en décharge agréée
- les pièces spéciales de zinguerie
- l'ensemble des sujétions inhérentes à l'exécution des ouvrages du présent lot pour un travail effectué conformément aux règles de l'art.
- la clôture du chantier

## **7 Dispositions de sécurité**

Tous les règlements administratifs en vigueur devront être respectés tant en ce qui concerne le personnel que les tiers (signalisation, barrières, filets, garde-corps, etc ... ). Un périmètre de chantier devra être mis en place. Il devra être clos sur l'espace public.

En cas de carence de l'entrepreneur ou en cas de danger, le maître d'ouvrage ou le coordinateur de sécurité se réservent le droit, sans mise en demeure préalable, de prendre toutes mesures utiles, sans que cette intervention ne dégage la responsabilité de l'entrepreneur, et ceci aux frais de l'entrepreneur.

## **8 Autocontrôle et essais**

### Contrôle à l'exécution

- assemblage des éléments de structure de la couverture
- ventilation
- aspect de la surface de couverture

### Essais

- vérification de l'étanchéité de la couverture et des zingueries

## **9 Evacuation des détritrus**

Les matériaux et détritrus seront évacués au fur et à mesure de l'avancement du chantier y compris nettoyage de fin de chantier. Ils devront être mis en décharge agréée, avec fourniture des bordereaux de dépôt

## **10 Echafaudage et moyen de levage**

L'entreprise doit prévoir les échafaudages propres à son chantier ainsi que tous les moyens de levage nécessaires.

## **11 Garanties et Assurances**

Tous les ouvrages assurant l'étanchéité seront garantis 10 ans à compter de la réception des travaux, compris les conséquences des infiltrations. Conformément à la loi de janvier 1978, l'entrepreneur prend également à sa charge tous les travaux nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages durant une année après la réception

## **ARTICLE 03 : DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous.

- L'acte d'engagement,
- Le bordereau Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) Variante 1 ou Variante 2
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux
- L'offre technique et financière du titulaire
- Le règlement de Consultation (RC)
- Les normes françaises homologuées

Le titulaire ne pourra se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance de ces textes, et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant son activité ou les installations concernées.

L'ensemble de la fourniture doit être conforme aux prescriptions des décrets, arrêtés, règlements, normalisation et à celles de tous textes subséquents en vigueur au premier jour du mois d'exécution des prestations.

## **ARTICLE 04 : DEFINITION DES OUVRAGES**

### **1 Variante 1**

L'entreprise proposera une solution de couverture posée sur la couverture en bardeaux existante.

Elle devra remplir la fiche Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) Variante 1 sur la base suivante

#### **1.1 Clocheton**

- Echafaudage
- Facettes verticales du clocheton en zinc pigmento couleur rouge ou brun, nuance définitive à définir suivant nuancier fabricant
  - Sous couverture type delat Vitaxx ou équivalent
  - Voliges sur lattes ventilées et fonçage
  - Embase du clocheton y compris finitions des angles par arêtiers fermés
  - Couverture des facettes verticales par pan en zinc
- Couverture du clocheton en zinc pigmento couleur rouge ou brun, nuance définitive à définir suivant nuancier fabricant compris arêtiers et œil de bœuf similaire à l'existant
  - Par pan de couverture y compris pattes fixes et coulissantes compris finitions des angles par arêtiers fermés
  - Couverture zinc par pan
  - Epi de finition idem à l'existant avec paratonnerre

#### **1.2 Ecole**

- Echafaudage
- Sous toiture type delta Vitaxx ou équivalent
- Couverture en tuiles en terre cuite 10u/m<sup>2</sup> (couleur identique à celle des deux bâtiments mitoyens type Optima standart 9 ou Cotes de Beaune rouge nuancé), posées sur litelage en sapin 27/40
  - Tuiles chatières pour ventilations
  - Closoir de faitage y compris bois pour fixations
  - Coupes de tuiles pour arêtiers et pour noues
- Travaux de remplacement de zingeries, compris toutes sujétions d'accessoires, de façonnage et de mise en place pour :
  - Caniveaux de 450 m/m de développé
  - Mains courantes de 400 m/m de développé
  - Larmiers de 160 m/m de développé
  - Faitage à "ornements"
  - Fatières ½ angulaires y compris abouts et frontons
  - Arêtiers ½ ronds y compris abouts et fronton
  - Noue, compris fonçure de 650 m/m de développé
  - Solins contre maçonnerie
  - Goutière ½ rondes de 333 m/m de développé
  - Chatières de ventilation avec ouverture du faitage au droit de la ventilation
  - Sorties VMC, type VM

- Epis de 1.50 m, idem existants
- Abergements de cheminée
- Chassis de toiture, type Vélux GCT
- Lucarnes, travaux comprenant
  - Sous toiture type delta Vitaxx ou équivalent
  - Couverture de même type que la couverture principale, compris zingueries attenantes
  - Zinguerie attenante
  - Finitions diverses avec faitage de 1m ou de 2m pour la lucarne centrale

## **2 Variante 2**

L'entreprise proposera une solution intégrant la dépose complète et l'évacuation en déchetterie agréée de la couverture en bardeaux existante puis la pose d'une nouvelle couverture sur litelage.

Elle devra remplir la fiche Décomposition du Prix Global et Forfaitaire Variante 2 sur la base suivante

### **1.1 Clocheton**

- Echafaudage
- Dépose et évacuation en déchetterie agréée de la toiture existante en bardeaux et des zingueries attenantes
- Facettes verticales du clocheton en zinc pigmento couleur rouge ou brun, nuance définitive à définir suivant nuancier fabricant
  - Sous couverture type delat Vitaxx ou équivalent
  - Voliges sur lattes ventilées et foncurage
  - Embase du clocheton y compris finitions des angles par arêtiers fermés
  - Couverture des facettes verticales par pan en zinc
- Couverture du clocheton en zinc pigmento couleur rouge ou brun, nuance définitive à définir suivant nuancier fabricant compris arêtiers et œil de bœuf similaire à l'existant
  - Par pan de couverture y compris pattes fixes et coulissantes compris finitions des angles par arêtiers fermés
  - Couverture zinc par pan
  - Epi de finition idem à l'existant avec paratonnerre

### **1.2 Ecole**

- Echafaudage
- Dépose et évacuation en déchetterie agréée de la toiture existante en bardeaux et des zingueries attenantes
- Sous toiture type delta Vitaxx ou équivalent
- Couverture en tuiles en terre cuite 10u/m2 (couleur identique à celle des deux bâtiments mitoyens type Optima standart 9 ou Cotes de Beaune rouge nuancé), posées sur litelage en sapin 27/40
  - Tuiles chatières pour ventilations
  - Closoir de faitage y compris bois pour fixations
  - Coupes de tuiles pour arêtiers et pour noues

- Travaux de remplacement de zingueries, compris toutes sujétions d'accessoires, de façonnage et de mise en place pour :
  - Caniveaux de 450 m/m de développé
  - Mains courantes de 400 m/m de développé
  - Larmiers de 160 m/m de développé
  - Faitage à "ornements"
  - Faitières ½ angulaires y compris abouts et frontons
  - Arêtiers ½ ronds y compris abouts et fronton
  - Noue, compris fonçure de 650 m/m de développé
  - Solins contre maçonnerie
  - Goutière ½ rondes de 333 m/m de développé
  - Chatières de ventilation avec ouverture du faitage au droit de la ventilation
  - Sorties VMC, type VM
  - Epis de 1.50 m, idem existants
  - Abergements de cheminée
  - Chassis de toiture, type Vélux GCT
- Lucarnes, travaux comprenant
  - Sous toiture type delta Vitaxx ou équivalent
  - Couverture de même type que la couverture principale, compris zingueries attenantes
  - Zinguerie attenante
  - Finitions diverses avec faitage de 1m ou de 2m pour la lucarne centrale

#### **ARTICLE 04 : DELAIS D'INTERVENTION**

Les travaux devront intervenir dans les périodes suivantes :

- du 06 juillet au 26 août 2016
- et éventuellement un 2<sup>ème</sup> créneau du 20 au 28 octobre 2016

Les candidats devront présenter un planning prévisionnel d'intervention annonçant le nombre de jours nécessaires à chacune des étapes du chantier : installation de chantier puis par variante, montage échafaudage, intervention sur le clocheton (décomposée par étape), intervention sur l'école (décomposée par étape), autocontrôle et essai.

#### **ARTICLE 05 : FACTURATION ET PAIEMENT**

Les règlements au titre du marché s'effectuent selon les règles de la comptabilité publique sous forme de règlement tel que prévu aux articles 87 et suivants du code des marchés publics.

Les factures seront adressées à :

Commune du Touvet – Mairie – 700, Grande Rue – 38660 Le Touvet

## **ARTICLE 06 : DROIT, LANGUE ET MONNAIE**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Grenoble est compétent en la matière.  
Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française.  
Tous les prix seront exprimés en euros.

Raison sociale de l'entreprise  
Nom et qualité du signataire habilité  
Lu et approuvé (mention manuscrite  
A  
Le

Au Touvet, le  
Le pouvoir adjudicateur